Contrôle Technique Automobile

Avec l'Amicale de l'hôpital La Chartreuse bénéficiez d'un tarif spécial à :

55 €ttc

SUR VOTRE CONTROLE TECHNIQUE REGLEMENTAIRE

AUTOSUR

44 Rue des Marbriers
Avenue de Toulouse
12200 VILLEFRANCHE DE RGUE

Entre les ronds points de la station Esso et du centre commercial

05 65 81 18 21

DEKRA

Rte de Montauban
965 Ch du Rescoundut
12200 VILLEFRANCHE DE RGUE
05 65 81 18 28

NORISKO

Rte de Figeac
ZA Les Grèzes
12260 VILLENEUVE D'AVEYRON
05 65 81 63 39

Prenez RDV 24h/24 - 7j/7
sur les sites internet
controle-technique.autosur.com
www.dekra-norisko.fr

QUAND DEVEZ-VOUS EFFECTUER LE CONTROLE TECHNIQUE DE VOTRE VEHICULE ?

Le 1er est à effectuer dans les 6 mois avant les 4 ans de la 1ère mise en circulation du véhicule. Les contrôles suivants sont à effectuer tous les 2 ans.

***Le contrôle technique périodique concerne** :*
- Tous les véhicules particuliers ou utilitaires de moins de 3,5 tonnes.
- Tous les véhicules destinés à la vente dont le contrôle date de plus de 6 mois.

***Particularités pour les véhicules utilitaires légers** :*
Les véhicules utilitaires légers soumis au contrôle pollution doivent passer un contrôle technique complémentaire dans les 2 mois précédent la date anniversaire du dernier contrôle technique périodique.

Offre valable jusqu'au 31 décembre 2023